



**HAL**  
open science

## Note sur les récentes décisions prises en matière forestière

Louis Bourgenot, Pierre Bouvarel

► **To cite this version:**

Louis Bourgenot, Pierre Bouvarel. Note sur les récentes décisions prises en matière forestière. Revue forestière française, 1979, 31 (3), pp.179-182. <10.4267/2042/21278>. <hal-03396594>

**HAL Id: hal-03396594**

**<https://hal.science/hal-03396594v1>**

Submitted on 22 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# NOTE SUR LES RÉCENTES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE FORESTIÈRE

L. BOURGENOT - P. BOUVAREL

Depuis plus de deux ans, divers rapports sur la forêt ont été demandés à plusieurs personnalités par le gouvernement, et de nombreuses décisions ont été prises, les dernières en date du 12 avril 1979.

Certaines de ces décisions ont jeté le trouble dans les esprits ou suscité des craintes quant à l'avenir de la forêt française.

Occupant des fonctions qui ne comportent pas de responsabilité directe en matière de gestion forestière, nous pensons qu'il est opportun de dire publiquement notre sentiment à ce sujet.

---

Il faut dire tout d'abord que si le dernier rapport, signé par MM. Bétolaud et Méo, répondait à une demande précise du gouvernement concernant la seule fonction économique de la forêt, d'autres rapports précédents, et notamment celui de M. B. de Jouvenel, ont traité de l'ensemble de ses fonctions, écologique, économique et sociale, en réaffirmant le principe, proclamé plusieurs fois par le ministre de l'Agriculture : celui de la conciliation la plus harmonieuse possible entre ces trois fonctions, principe qui est le fondement même de l'action des forestiers.

Nous n'y reviendrons pas sauf pour ajouter que si, effectivement, ce sont les problèmes concernant l'économie forestière qui ont été évoqués récemment par le gouvernement, ils ne doivent pas recevoir — et ils n'ont pas reçu — de solutions qui mettraient ce principe en échec.

Il est parfaitement exact que le déficit de la balance commerciale française « bois et produits dérivés » atteint plusieurs milliards de francs. Une analyse plus fine permet de constater que la part de ce déficit concernant l'approvisionnement en bois est faible (de l'ordre de 25 %) par rapport à celle concernant le secteur industriel. On sait par exemple que la France est

déficitaire en bois d'œuvre résineux (elle en importe sous forme de grumes et surtout de sciages l'équivalent en grumes de 2,8 millions de m<sup>3</sup>) et excédentaire en bois d'œuvre et d'industrie feuillus ; mais elle exporte sous forme de grumes et de sciages feuillus l'équivalent en grumes de 2 millions de m<sup>3</sup>, et elle importe des meubles.

S'il est donc nécessaire d'adopter des mesures visant à mettre en valeur le patrimoine forestier, il est non moins indispensable de dynamiser le secteur aval.

Nous affirmons que c'est effectivement indispensable, car il est impossible de faire de la bonne sylviculture si les produits des opérations culturales ne sont pas convenablement mobilisés. D'où les décisions prises en vue d'intensifier la modernisation des scieries et des industries de seconde transformation, notamment dans le domaine de la présentation et du conditionnement des produits semi-finis et finis français, surclassés à cet égard par les produits étrangers ; d'où l'importance accordée au bois d'œuvre, dont la production, la transformation et la commercialisation sont des objectifs prioritaires de la politique forestière : cette affirmation figure en tête de la dernière décision gouvernementale.

Dans ce but le gouvernement a décidé de confier à l'Office national des forêts, à titre expérimental et d'entraînement, des missions de promotion d'opérations nouvelles dans le secteur industriel du bois. A cette fin, un projet de loi doit être soumis au vote du Parlement ; il prévoit la possibilité pour l'établissement d'accroître, si besoin est, le domaine de ses exploitations en régie ; il prévoit en outre la création d'une filiale, dont l'Office détiendrait 100 % du capital, chargée de promouvoir ces opérations nouvelles.

Des craintes très vives se sont manifestées sur ce point. Elles ne nous paraissent aucunement fondées.

D'abord il s'agit là d'un hommage rendu à l'Office, à ses personnels, à leur dynamisme. Ensuite il ne s'agit nullement pour l'établissement de mettre en œuvre et de gérer lui-même des industries du bois ; il s'agit de participer avec les autres partenaires de la filière-bois à un certain nombre de réalisations pilotes pouvant servir de modèles.

Enfin, il nous semble que dans ce cadre qui n'a rien de démesuré, il y a un intérêt certain à ce que les forestiers, dont la mission principale demeure celle de gérer la forêt, se préoccupent de plus en plus de la façon dont les produits de cette gestion sont utilisés et mis en valeur.

Nous ne voyons pas pourquoi ils y perdraient leur âme, puisque l'Office détiendra 100 % du capital de sa filiale, et qu'il ne la dotera qu'avec la partie de ses résultats excédant les besoins de la forêt domaniale, tant en matière de fonctionnement que de travaux ou d'investissements ; il s'agit en effet d'affecter à la filiale tout ou partie des excédents financiers de l'année précédente, jusqu'ici virés au budget général de l'État.

L'une des dernières décisions gouvernementales (porter d'ici à 1984 de 28 millions de m<sup>3</sup>, chiffre actuel, à 40 millions de m<sup>3</sup> le volume de bois commercialisé en France), a suscité de vives craintes auprès de certains amis de la forêt, qui l'ont interprétée comme le projet d'accroître de 12 millions de m<sup>3</sup> en cinq ans les volumes exploités dans la forêt métropolitaine.

En fait il ne faut pas confondre volumes exploités et volumes commercialisés.

## Note sur les récentes décisions prises en matière forestière

Le volume en bois de toutes catégories et de toutes dimensions susceptible d'être **exploité** annuellement ira très certainement en s'augmentant dans les années à venir dès l'instant que l'on continuera à intensifier la gestion forestière tant en matière de sylviculture que d'infrastructure (routes de desserte) :

- par le réaménagement des futaies résineuses vieilles de certains de nos secteurs montagneux en vue d'amener leurs peuplements, de façon progressive, à un meilleur équilibre des classes d'âge ;
- par la reprise des éclaircies (qui ne se pratiquent presque plus faute de débouchés rentables) dans les jeunes peuplements, notamment ceux qui ont été exécutés sur plus d'un million d'hectares depuis 1946 ;
- par l'accroissement de l'effort de conversion ou de balivage des taillis et des taillis sous futaie ;
- par la mobilisation de la production normale des forêts actuellement inexploitées (forêts de montagne dépourvues de voies de desserte, forêt méditerranéenne) ou sous-exploitées.

Quant au volume commercialisé annuellement, on peut en attendre une augmentation sensible, non seulement du fait de l'augmentation prévisible du volume susceptible d'être exploité mais aussi du fait de la politique entreprise pour une commercialisation plus complète des bois abattus sur coupe.

Il est à noter en particulier que la demande en bois de feu jusqu'ici non commercialisés (environ 6 millions de m<sup>3</sup>) est en augmentation considérable à tel point que les industriels fabriquant des pâtes à partir de rondins feuillus se plaignent d'ores et déjà de difficultés d'approvisionnement.

Enfin il est possible — et il va sans doute devenir nécessaire — de mettre en valeur les déchets, non seulement les déchets d'exploitation, mais aussi ceux qui proviennent des industries du bois ; la moitié au moins du volume total de ces deux catégories de déchets est aujourd'hui perdue.

Le chiffre de 40 millions de m<sup>3</sup> de bois susceptibles d'être commercialisés dans les années à venir, chiffre qui ne peut être cité que comme un ordre de grandeur puisqu'il est lié à la conjoncture économique, est donc tout à fait vraisemblable - Nous affirmons que l'objectif qu'il propose (et qui n'est d'ailleurs pas chiffré dans le rapport de MM. Bétolaud et Méo) peut être atteint non seulement sans entamer le capital forestier, **mais en permettant à la forêt française de poursuivre son enrichissement**, puisque l'accroissement naturel de cette dernière, déterminé par l'Inventaire forestier national, demeure largement supérieur : 50 millions de m<sup>3</sup> en bois de diamètre supérieur à 7 cm, et au moins 55 millions de m<sup>3</sup> si l'on y inclut les branchages et les taillis de diamètre inférieur.

---

L'analyse qui précède conduit naturellement à la définition des trois principales mesures énumérées dans les dernières décisions gouvernementales :

- valoriser au maximum en France les grumes et sciages feuillus de qualité au lieu de les exporter en l'état,
- valoriser au maximum les déchets avec l'aide de l'Agence nationale pour les économies d'énergie,
- intensifier la gestion en vue de promouvoir la production de bois d'œuvre.

La forêt française, qu'on dit être — par son étendue et par sa variété sinon par sa richesse, car elle accuse un retard certain vis-à-vis de certaines de ses voisines européennes — le plus beau fleuron forestier de la communauté européenne, représente, au-delà de son utilité économique indiscutable, un patrimoine dont chaque génération est comptable vis-à-vis des suivantes, un espace de nature préservé, un indispensable facteur d'équilibre du territoire.

Les hommes qui en sont responsables ont une double mission, difficile par la vue à long terme qu'elle implique, par la fermeté nécessaire pour résister à des pressions contradictoires : maintenir le patrimoine, le transmettre amélioré, plus riche et plus beau ; et dans le même temps mettre à la disposition de la collectivité les catégories de biens et de services qu'elle lui demande, avec des exigences quantitatives et qualitatives variables selon les périodes de son histoire.

La sylviculture, ce difficile métier, n'est pas de l'art pour l'art ; elle se fonde sur une longue expérience et sur une connaissance scientifique de plus en plus précise, grâce à la recherche, d'un système vivant parmi les plus complexes : tout cela pour garantir que les interventions humaines, les techniques nouvelles pour rendre la forêt plus productive, n'entraîneront pas de dégradation du capital producteur — les peuplements et le sol qui les porte — à court et surtout à long terme.

D'ailleurs la forêt française, qui n'est ni une réserve naturelle ni une mine — comme le ministre de l'Agriculture vient de le rappeler dans une déclaration publique — est bien protégée par le Code forestier, qui, tout en faisant un devoir aux forestiers de la mettre en valeur, la met aussi à l'abri de toutes les convoitises.

En définitive nous affirmons que les récentes décisions, qui n'ont peut-être pas été suffisamment expliquées, vont dans le sens de ce pourquoi les forestiers luttent — et ont très longtemps lutté dans l'indifférence générale : une forêt plus belle, mieux gérée, une forêt plus riche donc plus à même de satisfaire, sans en sacrifier aucun, tous les besoins des hommes de notre temps.

Louis BOURGENOT

Président de la section « forêts » du  
CONSEIL GÉNÉRAL DU G.R.E.F.  
30, rue Las-Cases  
75700 PARIS

Pierre BOUVAREL

Chef du  
Département de recherches forestières  
CENTRE NATIONAL  
DE RECHERCHES FORESTIÈRES  
(I.N.R.A.)  
Champenois  
54280 SEICHAMPS